

**Travaux d'aménagement des abords du pôle socio culturel de l'Amont
Quentin - avenant - signature - autorisation**

MM.

I - EXPOSE

En vue de réaliser l'opération d'aménagement du pôle socio culturel de l'Amont Quentin, la ville a confié un marché de maîtrise d'œuvre à M. Antoine BOISROUX, architecte.

Les travaux de bâtiment ont débuté au 1^{er} semestre 2007.

Outre les travaux de bâtiment, l'opération nécessitait des travaux d'aménagement des abords, travaux sous maîtrise d'œuvre des services techniques de la collectivité.

En cours de chantier il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour le lot n°1 « Terrassement - voirie - assainissement », marché avec l'entreprise MASTELLOTTO :

- à la demande d'EDF et de France TELECOM, raccordement depuis la rue d'Alsace distante de 55 mètres au lieu du raccordement en limite de propriété, avenue de Normandie, tel que prévu initialement.
- mise en œuvre de remblais complémentaire sur le parking.

Par ailleurs il convient d'introduire dans le marché l'option terrassement avec engins pneumatiques chiffrée dans le bordereau de prix lors de la remise des offres.

Il convient donc de conclure un avenant.

Montant initial du marché		126 179.19 € TTC
Montant de l'avenant	+ 4.06 %	5 124.86 € TTC
Nouveau montant du marché		131 304.05 € TTC

II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marché Publics.

Suivant l'avis favorable des commissions travaux, voirie, circulation, espaces verts, citoyenneté, développement durable, port de plaisance ; animation sociale du territoire, insertion sociale, politique de la ville, réussite scolaire, jeunesse ; Développement urbain, économie et affaires portuaires, finances, administration générale, personnel, relations internationales

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Autorise Monsieur le Député-Maire à signer un avenant au marché conclu pour les travaux d'aménagement des abords du pôle socio culturel de l'Amont Quentin avec l'entreprise MASTELLOTTO - lot n°1 « Terrassement - voirie - assainissement » - avenant d'un montant de 5 124.86 € TTC portant le montant du marché à 131 304.05 € TTC et introduisant dans le marché l'option terrassement par engins pneumatiques (option rémunérée sur la base d'un prix unitaire en fonction des quantités réellement exécutées).

**Le Député-Maire
B. CAZENEUVE**